



SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".

ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

St Laurent Blangy, le 2 novembre 2009

Monsieur Brice HORTEFEUX
Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des
Collectivités Territoriales
Place Beauvau
75800-PARIS cedex 08

Info-S.P. 24 H. sur 24 :
Tél. 03 21 55 90 08
Journal : Pleins feux

N/REF : 09198-PB-11-NF

Objet : Santé et sécurité au travail dans la Fonction Publique

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre de mon mandat de 1^{er} Vice-président de la FNACT-CFTC, j'ai assisté le 27 octobre, à Bercy, à la réunion de négociation conclusive sur l'objet.

J'ai pu intervenir en séance plénière pour rappeler la spécificité des agents des SDIS de France dont les sapeurs-pompiers.

A cela, Monsieur le Ministre de l'économie et des finances m'a répondu que nous devons traiter ces sujets avec vous.

Je lui ai simplement rappelé que, lors de notre entretien il y a quelques semaines à Beauvau, vous aviez indiqué que ces sujets devaient être traités dans le cadre plus général « santé au travail » dans la Fonction Publique.

J'ai profité de la pause pour expliquer à Monsieur Paul Penny, Madame Champon Kucklick et Monsieur Samuel Barreault la spécificité des sapeurs-pompiers et de leurs différentes composantes ainsi que nos attentes sur le sujet. Ces derniers ont, semble-t-il, bien compris ma démarche.

Il en ressort, Monsieur le Ministre, qu'il me semble absolument indispensable de pouvoir mettre autour d'une table, dans les meilleurs délais, les représentants de Bercy, de Beauvau, des employeurs et des organisations syndicales représentatives, afin de traiter ces dossiers auxquels nous attachons la plus haute importance.

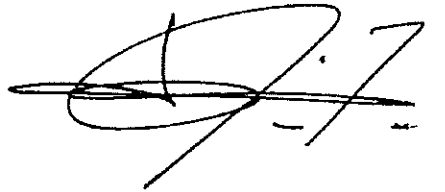
En effet, il ne faut pas, qu'une fois de plus, les agents des SDIS dont les pompiers, soient en dehors des négociations en cours. Ceci permettra ainsi de supprimer des crispations ou actions inutiles et fera gagner beaucoup de temps à tous.

C'est pour cela que j'ai l'honneur de vous proposer de bien vouloir permettre la tenue d'une réunion qui aurait pour but de faire prendre en compte les spécificités des SDIS de France en matière de santé et sécurité au travail dans le cadre des négociations en cours et des travaux à venir s'y référant.

Entre autre spécificité, je vous propose de travailler sur les thèmes suivants :

- la capacité du CHS(CT) d'intervenir sur les théâtres d'opérations dès lors qu'il y a blessure et/ou décès d'agent des SDIS
- la fin de carrière (transmission des valeurs aux plus jeunes)
- le suivi post professionnel des agents des SDIS, SPV, SPP et PATS
- bilan santé sécurité issu de la loi de modernisation de la sécurité civile (dangerosité du métier)

Souhaitant une réponse favorable à ma requête et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en mes sentiments dévoués.



Patrice BEUNARD
Président
Membre de la CNIS
Membre du Conseil Supérieur de la FPT

Copie à : - Eric WOERTH Ministre du budget des comptes publics
- Claudy LEBRETON Président ADF
- Monsieur le Préfet Alain Perret
- Eric DOLIGE Président de la CNIS
- SNSPP Conseil national.